



## Puis-je signer un cdi avec un titre de sejour expiré ?

Par **gladetlandry**, le **14/10/2009** à **19:58**

Bonjour,rnrnJe suis titulaire d'un titre de séjour (vie privée, vie familiale) expiré début septembre 2009, et j'ai un RDV à la préfecture pour le renouveler en début décembre 2009 (je suis marié à 1 Française, et nous avons un enfant en commun).rnrnJe dois signer un CDI demain, et j'aimerais savoir si je suis en droit de le signer dans l'état actuel de ma situation ? Suis-je autorisé à travailler, et à signer ce type de document durant ma période d'attente de renouvellement ? rnrnMerci par avance de votre aide précieuse.

Par **anais16**, le **16/10/2009** à **16:07**

Bonjour,rnrncertes, votre titre de séjour est expiré, mais vous n'êtes pas en situation irrégulière pour autant.rnLa convocation pour le renouvellement prouve que vous êtes en situation régulière, en instance de démarches de renouvellement.rnDonc, pas de souci pour signer votre contrat.

Par **gladetlandry**, le **16/10/2009** à **17:32**

Bonjour,rnrnMerci de votre réponse, qui m'aide énormément dans ma démarche.rnrnCe que vous faites, ces conseils que vous prodiguez sont d'une aide très précieuse.rnrnMerci de votre aide